



**CENTRE HOSPITALIER DE PÉRIGUEUX**  
80 avenue Georges Pompidou  
CS61205  
24019 PÉRIGUEUX Cedex

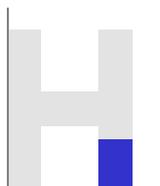
## MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

# RECONSTRUCTION DE LA STÉRILISATION CENTRALE



### ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE

Parc Kennedy – B.P. 70211  
Avenue Neil Armstrong  
33708 MERIGNAC Cedex  
Tél. : 05 56 13 29 89  
[www.socofit.fr](http://www.socofit.fr)  
[socofit@socofit.fr](mailto:socofit@socofit.fr)



51, rue Bellecombe  
69003 LYON  
Tél : 04 72 37 87 02  
[contact@iqualis.com](mailto:contact@iqualis.com)  
[www.iqualis.com](http://www.iqualis.com)

**iQualis**  
santé

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

---

**DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES  
(PHASE 1)**  
**LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014 À 12H00**

---

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES (PHASE 2)**  
**LE 20 JANVIER 2015 À 16H00**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DÉLAIS D'EXÉCUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	4
<b>ARTICLE 3 : PHASE 1 « APPEL À CANDIDATURE »</b>	<b>5</b>
3.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
3.2 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES	5
3.3 - JUGEMENT DES CANDIDATURES	6
<b>ARTICLE 4 : PHASE 2 « REMISE D'OFFRE »</b>	<b>6</b>
4.1 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
4.2 - PRÉSENTATION DES OFFRES	6
4.3 - JUGEMENT DES OFFRES	7
<b>ARTICLE 5 : SUITE À DONNER À LA CONSULTATION</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>8</b>
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	8
6.2 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE	9
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>9</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	9
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	10
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10

## ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne **un marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la stérilisation centrale du centre hospitalier de Périgueux (24)**.

A titre indicatif :

- Le volume journalier de stérilisation pic est de 4 m<sup>3</sup>, avec une prévision d'évolution à 5 m<sup>3</sup>,
- La nouvelle stérilisation centrale sera construite dans des locaux existants à restructurer, en proximité immédiate de la stérilisation centrale actuelle,
- La continuité de fonctionnement de cette dernière est à assurer au titre de la présente opération jusqu'à l'ouverture de la nouvelle stérilisation centrale,
- La surface de celle-ci s'insère dans un espace disponible d'environ 600 m<sup>2</sup>.

Lieu(x) d'exécution : Périgueux

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 135 000 Euros H.T.

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation de maîtrise d'œuvre est une procédure adaptée restreinte passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics. Dans ce cadre, 5 candidats seront admis à remettre une offre dans les conditions de l'article 3 ci-dessous.

La mission qui sera confiée à la maîtrise d'œuvre est constituée des éléments suivants :

#### **Éléments de mission de base :**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
APS	Avant-projet sommaire
APD	Avant-projet définitif
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

#### **Éléments de mission complémentaires :**

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
DIA	Études de diagnostic
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
SSI	Coordination sécurité incendie
SYN	Synthèse

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

L'OPC et l'acousticien ne sont pas visés par cette exclusivité.

Le mandataire, en cas de groupement, sera obligatoirement le BET ou l'un des BET des lots techniques.

Ne peuvent participer à cette consultation ainsi qu'aux missions de maîtrise d'oeuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

74200000-1

<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>
--

#### 2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

#### 2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

#### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Sans objet.

## ARTICLE 3 : PHASE 1 « APPEL À CANDIDATURE »

### 3.1 - Contenu du dossier de consultation

Pour la phase 1 « appel à candidatures », le dossier est constitué :

- de l'avis d'appel à concurrence
- du présent règlement de consultation
- du tableau de présentation de la composition, des compétences de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et des références, en format Excel - à compléter par le candidat.

### 3.2 - Présentation des candidatures

Les candidats fourniront les formulaires CERFA DC1 et DC2 (pour chacun des membres en cas de groupement), ou les documents équivalents traduits en français avec certification pour les candidats établis hors de France.

Les dossiers de candidature seront entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

**Le tableau de présentation de la composition, des compétences de l'équipe de Maîtrise d'œuvre et des références (cf. 3.1 ci-dessus), sera obligatoirement remis en format Excel.**

#### *3.2.1 - Situation juridique - références requises*

Le candidat devra fournir, pour chacun de ses membres en cas de groupement, les documents suivants :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP,
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail,
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat,

#### *3.2.2 - Capacité économique et financière - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s)*

Le candidat devra fournir, pour chacun de ses membres en cas de groupement, les documents suivants :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### *3.2.3 - Référence professionnelle et capacité technique - références requises / niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s)*

Le projet réclame de réunir les compétences suivantes :

- Un bureau d'études techniques pluridisciplinaire (génie climatique, génie électrique, acoustique, génie civil, OPC), ou un ensemble de bureaux d'études réunissant ces compétences. Qualification OPQIBI ou ayant des références sur des opérations similaires ou industrielles de moins de 5 ans.
- Un bureau d'études spécialisé en stérilisations centrales ayant des références similaires de moins de 5 ans, si le (ou l'un des) BET ne possède pas de spécialiste d'étude en stérilisations centrales salarié ou sous traitant.

- Un architecte au sens de la loi du 03 janvier 1977 ayant des références sur des opérations similaires de moins de 5 ans.

Le candidat devra fournir, pour chacun de ses membres en cas de groupement, les documents suivants :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Liste des principaux services de même nature effectués au sein de l'agence qui sera en charge de l'opération au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services doivent avoir trait à la mise en œuvre de stérilisations centrales, à la réalisation de travaux de restructuration en site hospitalier occupé, et sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique,
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celle du contrat, accompagnée des CV des intervenants.

### 3.3 - Jugement des candidatures

#### *3.3.1 - Composition du jury*

Sans objet.

#### *3.3.2 - Critères de jugement*

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

La sélection des candidatures se fera uniquement sur les critères de : capacités professionnelles, compétences techniques, capacités économiques et financières.

## **ARTICLE 4 : PHASE 2 « REMISE D'OFFRE »**

À titre indicatif, il est prévu que les candidats sélectionnés pour remettre une offre recevront l'invitation le 19 décembre 2014.

### 4.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le programme technique détaillé de l'opération et ses annexes

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chacun des candidats sélectionnés et a eux seuls.

### 4.2 - Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

#### *4.2.1 - Documents à produire*

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Une offre financière pour chaque élément de mission
- Une note méthodologique qui fera apparaître :
  - o L'organisation interne prévue pour l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre, tant pour le stade études que pour le stade exécution,
  - o Un exposé démontrant la compréhension du projet et de son environnement,
  - o L'exposé de la méthodologie employée pour mener les études et travaux à bonne fin
- Une indication des délais pour chaque élément de mission

#### 4.2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 4.3 - Jugement des offres

#### 4.3.1 - Composition du jury

Sans objet.

#### 4.3.2 - Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>%</b>
1 – Qualité de la méthodologie proposée pour l'exécution de la mission	60
2 - Montant de la rémunération et taux de tolérance	40

#### 4.3.3 - Notation du critère n°1

Le critère n°1 est décomposé en 3 sous-critères :

1. La qualité de l'organisation interne de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur 20 points,
2. La qualité de la démonstration de la compréhension des enjeux du projet et de son environnement, sur 20 points,
3. La qualité de la méthodologie mise en œuvre pour mener le projet à bonne fin, sur 20 points.

Les points seront attribués de la façon suivante :

- Réponse absente : ..... 0 point
- Réponse présente mais insuffisante : ..... 5 points
- Réponse médiocre : ..... 10 points
- Réponse d'un niveau suffisant : ..... 15 points
- Réponse de très bon niveau : ..... 20 points

#### 4.3.4 - Notation du critère n°2

Le critère n°2 est décomposé en 2 sous-critères :

1. Le montant de la rémunération,
2. Les taux de tolérance.

Le sous-critère 1 sera noté sur 30 de la façon suivante :

**Note du candidat = 30 x montant de l'offre régulière la plus basse /  
montant de l'offre du candidat**

Le sous critère 2 sera noté sur 10 de la façon suivante :

**Note du candidat = 10 x la plus basse somme des taux pour une offre  
régulière / somme des taux de l'offre du candidat**

#### 4.3.5 - Classement des offres

Pour chaque candidat, il sera procédé à la somme des notes obtenues dans chacun des critères pour le calcul de la note globale de son offre.

Les offres seront classées par ordre décroissant du nombre de points obtenus, la meilleure offre étant celle qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

### **ARTICLE 5 : SUITE À DONNER À LA CONSULTATION**

A l'issue de la procédure, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre les documents visés aux articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics, sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

A l'issue de la consultation, il ne sera versée aucune prime aux candidats non retenus.

### **ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

**Le présent article s'applique à la phase 1 (article 3 ci-dessus) comme à la phase 2 (article 4 ci-dessus).**

#### 6.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur candidature (phase 1) ou leur offre (phase 2) sous pli cacheté portant les mentions :

Candidature / Offre<sup>1</sup> pour MAPA R DTP PI 14 00 12 :

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la stérilisation centrale du  
Centre Hospitalier de Périgueux**

**NE PAS OUVRIR**

<sup>1</sup> Selon la phase

Ce pli doit contenir les pièces définies aux articles 3.2 (1<sup>ère</sup> phase) et 4.2 (2<sup>ème</sup> phase) ci-dessus et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures (phase 1) ou des offres (phase 2) indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Cellule marchés**  
**80 Av Georges Pompidou**  
**CS61205**  
**24019 Périgueux Cedex**  
**tel : 05 53 45 27 16**  
**courriel : dae.marche@ch-perigueux.fr**  
**Correspondant : M. ANCEAU**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à leurs auteurs.

## 6.2 – Transmission électronique

La candidature et l'offre pourront être aussi transmise par voie électronique sur la plateforme électronique suivante : <https://www.achatpublic.com>.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### 7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**SOCOFIT SAS**  
**Av Neil Armstrong - BP 70211**  
**33708 Mérignac cedex**  
**tel : 05 56 13 29 89**  
**M. PREVOST**  
**pierre.prevost@socofit.fr**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

## 7.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

## 7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Les candidats admis à remettre une offre seront invités à la visite du site qui est obligatoire. Elle aura lieu le 06 janvier 2015 à 14h00. À l'issue de celle-ci, une attestation de présence sera remise.

Au cours de cette visite, un compte rendu retranscrivant les questions des candidats et les réponses du maître d'ouvrage sera transmis. Toute réponse verbale non retranscrite sera à considérer comme nulle et non avenue.